



Agriculture, Aquaculture et Pêches

RAPPORT ANNUEL
2022-2023

Agriculture, Aquaculture et Pêches

RAPPORT ANNUEL 2022–2023

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN n° 978-1-4605-3741-1 (version imprimée bilingue)
ISBN n° 978-1-4605-3742-8 (PDF: édition anglaise)
ISBN n° 978-1-4605-3743-5 (PDF: édition française)
ISSN n° Anglais | 978-1-4605-3335-2
ISSN n° Français | 978-1-4605-3334-5

23-00697 | 2023.11 | Imprimée au Nouveau-Brunswick

Lettres D'accompagnement

DE LA MINISTRE À LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

L'honorable Brenda Murphy
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du
ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches
pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable Margaret Johnson
Ministre

DE LA SOUS-MINISTRE À LA MINISTRE

L'honorable Margaret Johnson
Ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture
et des Pêches

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel
décrivant les activités du ministère de l'Agriculture, de
l'Aquaculture et des Pêches pour l'exercice financier
allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Rapport respectueusement soumis par



Cathy LaRoche
Sous-ministre

Table des matières

Lettres d'accompagnement	3
Table des matières	4
Message de la ministre	5
Message de la sous-ministre	6
Priorités du gouvernement	7
Faits saillants	8
Mesures de rendement	9
Survol des activités du Ministère	12
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	13
Division de l'agriculture	13
Division du développement de l'industrie et des opérations aquatiques	15
Division des services ministériels	17
Renseignements financiers	19
Résumé des activités de dotation	21
Résumé des projets de loi et des activités législatives	23
Résumé des activités liées aux langues officielles	25
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	26
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	26

Message de la ministre

Les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches touchent chaque jour la vie des gens du Nouveau-Brunswick, en créant de bons emplois, en contribuant à nos exportations et en permettant de mettre sur nos tables des aliments sains et de qualité.

Ces secteurs sont résilients et se sont adaptés aux défis mondiaux auxquels nous avons été confrontés ces dernières années. Nous continuons à collaborer avec les gens du Nouveau-Brunswick qui travaillent dans ces secteurs afin de nous assurer qu'ils peuvent compter sur une gamme de programmes et de services lorsqu'ils sont confrontés à des situations extraordinaires.

Nous avons également continué à mettre en œuvre des mesures dans le cadre de la Stratégie sur les boissons et les aliments locaux afin de Cultiver NB, Acheter NB et Nourrir NB. Cette stratégie se concentre sur le renforcement de notre système alimentaire et sur l'introduction d'une plus grande quantité d'aliments locaux dans les foyers, les entreprises et les institutions publiques du Nouveau-Brunswick.

Le Nouveau-Brunswick continue de produire et de livrer nos délicieux produits canadiens dans le monde entier. La population du Nouveau-Brunswick s'efforce chaque jour de proposer des aliments et des boissons de grande qualité, cultivés et fabriqués avec soin, tout en préservant nos terres et nos cours d'eau et en défendant des pratiques durables. La valeur des ventes à l'exportation de produits de la mer du Nouveau-Brunswick a totalisé 1,9 milliard de dollars en 2022, tandis que les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire ont terminé l'année 2022 avec des exportations agroalimentaires record d'une valeur de 692,3 millions de dollars et des recettes monétaires agricoles record de 867,9 millions de dollars (à l'exclusion du cannabis)

Je suis fière des réalisations du Ministère et des gens du Nouveau-Brunswick qui travaillent dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches. Je suis persuadée que 2023 – 2024 s'avérera aussi fructueuse.



L'honorable Margaret Johnson

Ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Message de la sous-ministre

Les gens du Nouveau-Brunswick qui travaillent dans l'agriculture, l'aquaculture et la pêche au sein de notre province sont fiers de ce qu'ils font. Nos secteurs sont incroyablement importants pour l'économie du Nouveau-Brunswick, en particulier dans les communautés côtières, rurales et autochtones. Leur croissance demeure une priorité, nous sommes donc déterminés à poursuivre notre collaboration avec nos industries et nos parties prenantes pour les aider à atteindre leur plein potentiel. Leur travail permet de produire les aliments et les boissons de grande qualité que nous savourons chaque jour.

Au cours de la période de référence 2022 – 2023, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a consolidé ses solides antécédents en matière d'obtention de résultats et de soutien stratégique à nos secteurs.

En collaboration avec nos partenaires fédéraux, nous avons investi 10,7 millions de dollars pour contribuer à moderniser et à développer les secteurs de la transformation du poisson et des fruits de mer, de la récolte et de l'aquaculture au Nouveau-Brunswick, tandis que 8,5 millions de dollars ont été investis pour permettre de renforcer et développer le secteur de l'agriculture.

Les efforts de marketing du Nouveau-Brunswick | Délicieusement canadien ont augmenté la croissance sur de nombreux marchés d'exportation, notamment en Asie (Chine, Corée du Sud et Japon) et dans de nombreux pays européens (Pays-Bas, Belgique, Espagne et France).

Nous avons soutenu le programme Agriculture en classe, qui a fourni aux élèves du Nouveau-Brunswick des outils d'apprentissage et des leçons axés sur l'agriculture au cours de l'année. Les enfants ont pu faire toutes sortes d'expériences, depuis la création d'un jardin dans leur école jusqu'à l'apprentissage de la culture de différents légumes. J'espère vraiment que beaucoup de ces enfants envisageront une carrière dans l'agriculture grâce à cette initiative innovante.

Ce ne sont là que quelques exemples des diverses réalisations du Ministère en 2022 – 2023. Je tiens à remercier le personnel du Ministère qui a fait preuve d'un haut niveau de professionnalisme, de dévouement et de passion pour le travail qu'il accomplit. Ce rapport montre clairement que nous avons de nombreuses raisons d'être fiers de nos efforts et de nos accomplissements.



Cathy LaRochelle
Deputy Minister

Priorités du gouvernement

Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois

UNE ÉQUIPE, UN GNB

Une équipe, Un GNB est notre vision de l'organisation et une approche collaborative de travail. C'est notre voie vers l'avenir. Elle représente une fonction publique qui collabore dans l'ensemble des ministères, des professions et des services. Ensemble, nous apprenons, nous développons et nous nous adaptons. Nous découvrons aussi des moyens nouveaux et novateurs de faire les choses. Cette vision nous permet d'obtenir les résultats nécessaires aux gens du Nouveau-Brunswick. D'ailleurs, nous travaillons avec plus d'efficacité et d'efficacité que jamais.

Étant *Une équipe, un GNB*, nous améliorons la façon dont les ministères :

- Communiquons-les uns avec les autres;
- Collaborent dans le cadre de projets importants;
- Favorisent la concentration des efforts et l'obligation de rendre compte.

GESTION DE LA STRATÉGIE ET DES OPÉRATIONS

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Notre vision pour 2022 – 2023 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- Un secteur privé dynamisé
- Des communautés dynamiques et viables
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant
- Des soins de santé publics fiables
- Une éducation de première classe
- L'environnement

Faits saillants

Durant l'exercice financier 2022 – 2023, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches s'est concentré sur ces priorités gouvernementales par les moyens suivants :

- La négociation et la signature du Partenariat canadien pour l'agriculture durable, un nouvel ensemble de programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux à frais partagés de cinq ans visant à renforcer la compétitivité, la durabilité, l'innovation et la résilience du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2023.
- Les ventes à l'exportation de produits agroalimentaires et de la mer du Nouveau-Brunswick ont totalisé 2,57 milliards de dollars en 2022. Les exportations de produits agroalimentaires ont augmenté de 61 % pour atteindre un niveau record de 692,3 millions de dollars, tandis que les exportations de produits de la mer ont connu une diversification accrue des marchés, avec une croissance dans l'Union européenne et en Asie de 93 % et 67 %, respectivement.
- La promulgation de la *Loi sur les abeilles* et du *Règlement général* (2023 – 13), entrés en vigueur le 1^{er} mars 2023. La *Loi* et le *Règlement* modernisent la surveillance du secteur apicole et offrent de meilleures protections réglementaires contre les espèces envahissantes.
- Le développement d'un programme d'études en agriculture, *Agriculture 110*, pour les écoles secondaires du secteur anglophone du Nouveau-Brunswick. *Agriculture 110* a été proposé comme cours de sciences à option dans onze écoles secondaires de trois districts scolaires du secteur anglophone au cours du deuxième semestre de l'année scolaire 2022 – 2023. Les ressources de ce cours sont financées par une collaboration entre le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, et des partenaires communautaires. En collaboration avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, *Agriculture 110* a été mis à jour en fonction des commentaires reçus et pour refléter les pratiques agricoles au Nouveau-Brunswick. Le secteur francophone envisage également d'offrir un cours d'agriculture.
- Soutenir davantage le développement de l'aquaculture et la durabilité de l'environnement grâce à une nouvelle *Loi sur l'aquaculture* et à ses règlements.
- La célébration du 40^e anniversaire de l'Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick en 2022. De nombreux événements ont été organisés en partenariat avec la communauté pour souligner cette étape importante. L'Aquarium a accueilli 33 500 visiteurs au cours de la saison 2022, l'une des meilleures années en ce qui concerne la fréquentation globale.
- Investir, avec le gouvernement fédéral :
 - Un total de 10,7 millions de dollars pour permettre de moderniser et développer les secteurs de la transformation et de la récolte du poisson et des fruits de mer, ainsi que de l'aquaculture au Nouveau-Brunswick. Dans le cadre du Fonds des pêches de l'Atlantique, 30 projets ont été approuvés dans le souci d'améliorer la productivité, l'innovation et la durabilité, permettant ainsi à l'industrie d'être plus efficace et de s'adapter, afin de répondre aux exigences des marchés nationaux et internationaux.
 - Un total de 8,5 millions de dollars pour permettre de renforcer et développer le secteur agricole. Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, 976 projets ont été approuvés qui visent à soutenir l'amélioration de la production, le développement des entreprises, le développement des marchés et des produits, la recherche et le développement, les initiatives environnementales, l'assurance de la sécurité alimentaire, ainsi que les activités éducatives.

Mesures de rendement

Résultat n°1

EXPORTATIONS GLOBALES DE PRODUITS AGROALIMENTAIRES ET DE PRODUITS DE LA MER

Permettre la croissance des secteurs de l'agroalimentaire et des produits de la mer en augmentant le volume des ventes à l'exportation à l'extérieur du Canada de 3 % en 2022.

Expliquer pourquoi la priorité est importante.

Les exportations de produits agroalimentaires et de produits de la mer contribuent considérablement à l'économie du Nouveau-Brunswick. Les investissements dans la promotion des produits de la mer du Nouveau-Brunswick et l'assistance aux entreprises du Nouveau-Brunswick pour qu'elles puissent pénétrer des marchés stratégiques devraient augmenter la valeur globale des exportations au cours des prochaines années.

Expliquer le rendement global.

La cible des ventes de produits agroalimentaires et de produits de la mer à l'exportation n'a pas été atteinte en 2022. La valeur des exportations a diminué de 3 %, en raison de la baisse du volume des ventes de produits de la mer, les marchés mondiaux ayant été confrontés à des problèmes d'inflation et de demande des consommateurs, ainsi qu'à des perturbations dues à la guerre en Europe. Il est toutefois important de noter que les exportations de produits agroalimentaires et de produits de la mer en 2022 étaient toujours supérieures aux niveaux antérieurs à la pandémie de COVID (2,27 milliards de dollars en 2019). Par rapport à 2021, les exportations agroalimentaires ont augmenté de 61 % pour atteindre un niveau record de 692,3 millions de dollars en 2022, tandis que les exportations de produits de la mer ont augmenté dans l'Union européenne et en Asie de 93 % et 67 %, respectivement, augmentant ainsi la diversification des marchés pour le secteur des produits de la mer.

Identifier quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat?

Le secteur agroalimentaire et des produits de la mer du Nouveau-Brunswick a été très actif en 2022, participant à 11 foires commerciales et à 7 autres activités de développement du marché, générant plus de 450 possibilités pour les exportateurs. Le Ministère a également organisé 28 activités promotionnelles, touchant plus de 12 millions de personnes par l'intermédiaire d'influenceurs sur les médias sociaux

et des plateformes du Nouveau-Brunswick | Délicieusement canadien. Enfin, le Nouveau-Brunswick a partagé des renseignements sur le marché avec l'industrie en organisant quatre ateliers/séminaires sur la demande du marché et les exigences en matière d'accès au marché.

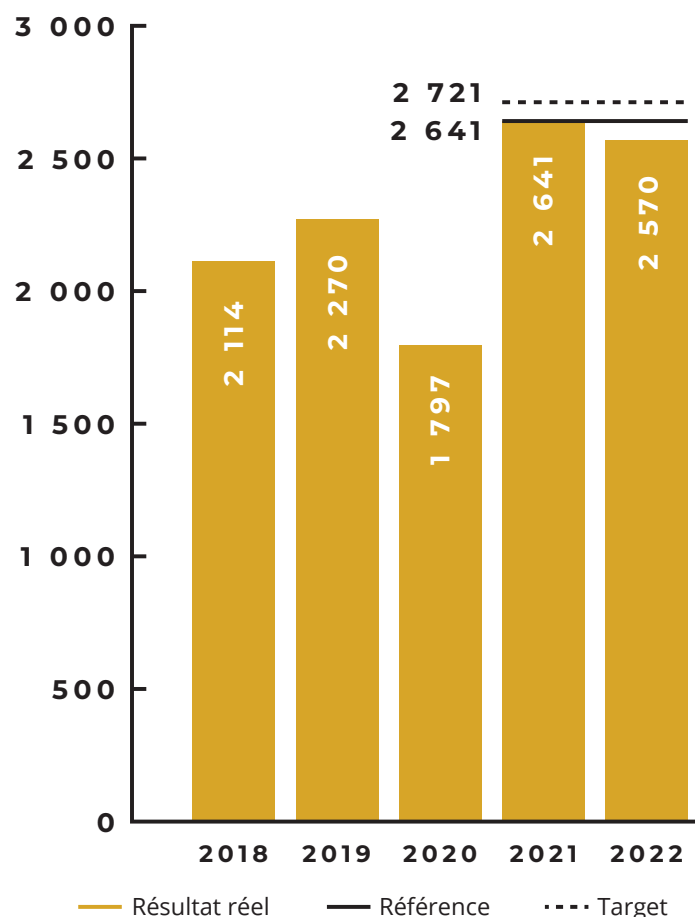
Exportation de produits agroalimentaires et de produits de la mer (en millions de dollars)

Référence : 2 641,4 millions de dollars (2021)*

Cible : 2 720,6 millions de dollars (croissance de 3 % par rapport à 2021)

Résultat réel : 2 570,0 millions de dollars (diminution de 3 % par rapport à 2021)

*Mise à jour d'après le rapport de 2021 – 2022.



*Chiffres de 2021 révisés par Statistique Canada

Résultat n° 2

AGRICULTURE EN ENVIRONNEMENT CONTRÔLÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Permettre la croissance dans le secteur maraîcher en augmentant le nombre de mètres carrés des installations d'agriculture en environnement contrôlé qui produisent des légumes, ce qui à son tour augmentera les recettes monétaires agricoles et l'accès local à l'alimentation. La cible pour la production s'élève à 30 000 mètres carrés d'ici 2024.

Expliquer pourquoi la priorité est importante.

Le modèle d'autosuffisance alimentaire du N.-B. qui a été élaboré dans le cadre du plan d'action, intitulé Améliorer l'autosuffisance alimentaire au Nouveau-Brunswick, a permis de déterminer que dans le secteur des légumes (à l'exclusion des pommes de terre), l'écart est parmi les plus importants entre ce que la province produit et ce qu'elle consomme. En 2021, le Nouveau-Brunswick n'était autosuffisant qu'à hauteur de 10 % en matière de production de légumes. Il s'agit là d'une occasion de croissance de l'agriculture en environnement contrôlé pour les nouveaux venus, les producteurs existants et les participants autochtones. En augmentant l'espace de production de l'agriculture en environnement contrôlé, il y aura augmentation du taux d'autosuffisance en aliments.

Expliquer le rendement global.

Le nombre de mètres carrés dans le secteur d'agriculture en environnement contrôlé est passé entre 2021 et 2022 de 24 674 à 28 224 mètres carrés, soit une croissance de 14 %. Les recettes monétaires agricoles des légumes cultivés en serre ont augmenté de 3 % au cours de la même période (de 1,62 million de dollars en 2021 à 1,67 million de dollars en 2022).

Identifier quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat?

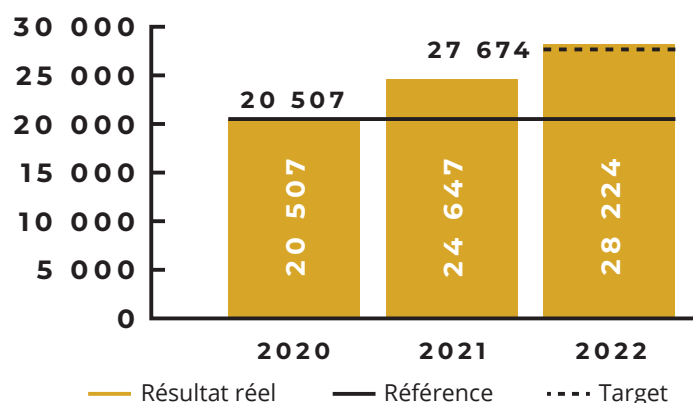
Le marché des fruits et légumes produits localement au Nouveau-Brunswick s'est considérablement développé au cours des dernières années, tout comme le financement du Programme de développement de l'industrie des fruits et légumes. En 2022, le financement du programme a été porté à environ 800 000 dollars, ce qui a entraîné une augmentation de l'espace de culture. Les contributions financières s'inscrivaient dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture et du financement provincial.

Mètres carrés d'agriculture en environnement contrôlé

Référence : 20 507 mètres carrés (2020)

Cible : 27 674 mètres carrés en 2022 (30 000 mètres carrés d'ici 2024 ou 3 000 mètres carrés supplémentaires par an)

Résultat réel : 28 224 mètres carrés atteints en 2022



Résultat n° 3

RECETTES MONÉTAIRES AGRICOLES

Les recettes monétaires agricoles servent à mesurer les revenus bruts des exploitations agricoles en dollars courants. Elles comprennent les ventes à l'exportation et les ventes intérieures de produits végétaux et d'élevage (à l'exception des ventes entre exploitations de la même province) ainsi que les paiements de programmes.

Expliquer pourquoi la priorité est importante.

Les recettes monétaires agricoles représentent un indicateur puissant de la santé et de la croissance du secteur agricole. Les augmentations des recettes monétaires agricoles annuelles reflètent des investissements judicieux de la part du gouvernement dans l'innovation, la recherche et autres programmes jugés essentiels pour l'industrie.

Expliquer le rendement global.

Le Ministère a dépassé l'objectif fixé pour 2022 – 2023 et a réalisé des recettes monétaires agricoles de 867,9 millions de dollars.

Identifier quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat?

Le Ministère a entrepris plusieurs initiatives pour augmenter les recettes monétaires agricoles, notamment les suivantes :

- la mise en œuvre du Partenariat canadien pour l'agriculture, un programme fédéral-provincial-territorial conçu pour fournir un financement à frais partagés à l'industrie dans des domaines contribuant à la durabilité et à la croissance du secteur agricole;
- la mise en œuvre du plan d'action du Ministère : Améliorer l'autosuffisance alimentaire au Nouveau-Brunswick pour la deuxième année consécutive; et
- la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie sur les boissons et les aliments locaux.

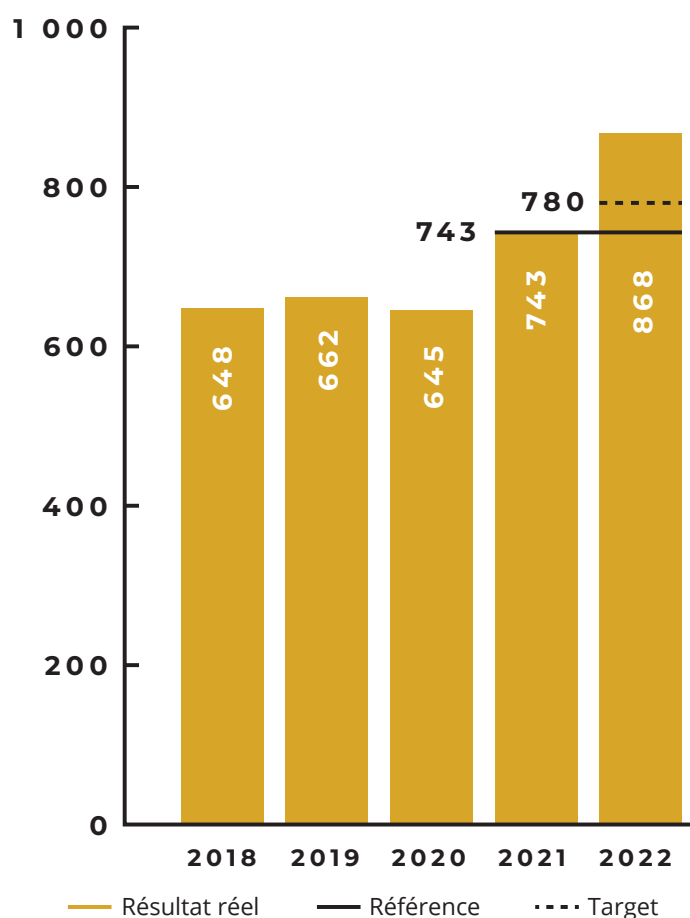
Recettes monétaires agricoles (en millions de dollars)

Référence : 742,8 millions de dollars (2021)

Cible : 780,0 millions de dollars (croissance de 5 % par rapport à 2021)

Résultat réel : 867,9 millions de dollars (croissance de 17 % par rapport à 2021)

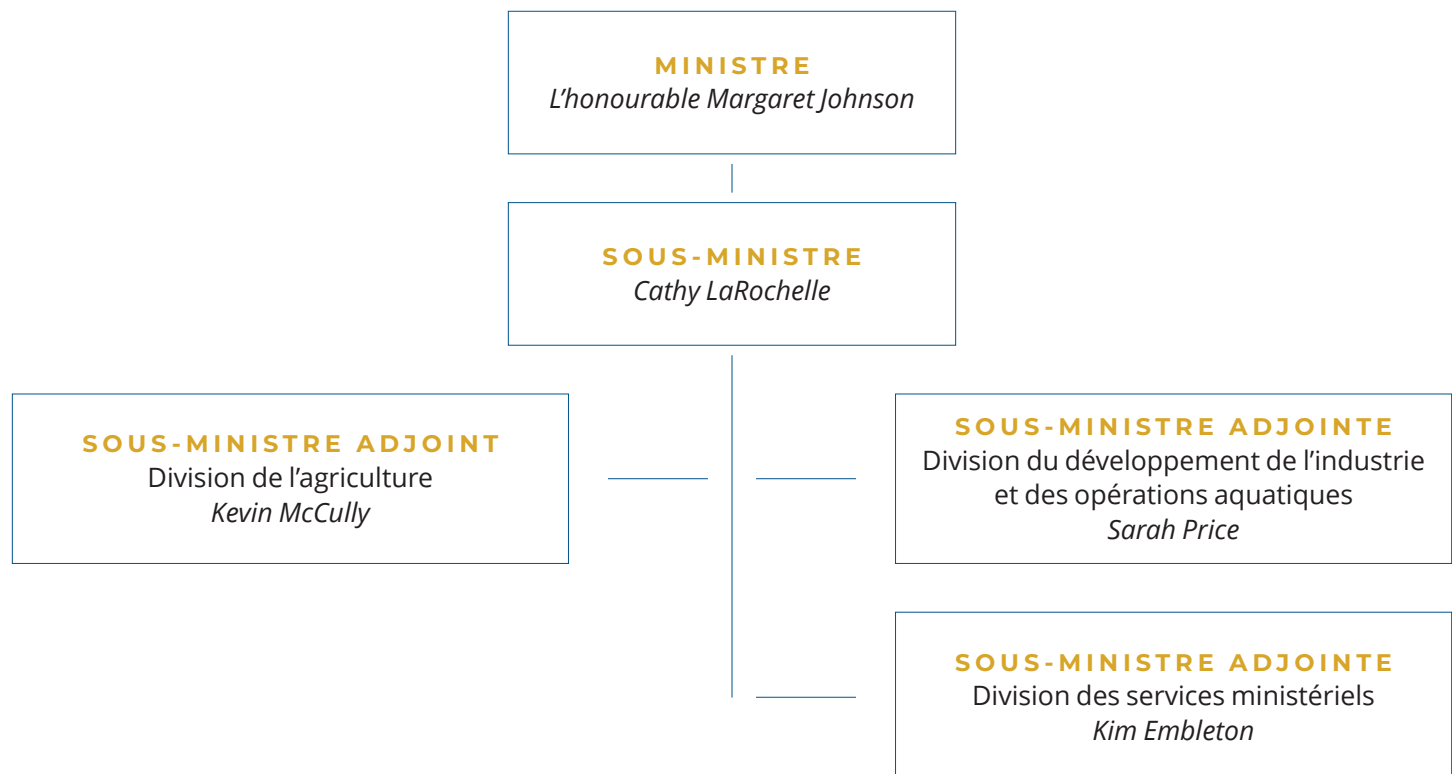
*Remarque : les recettes monétaires agricoles excluent le cannabis.



Survol des activités du ministère

Le mandat du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches consiste à élaborer et à mettre en place une approche de développement global pour les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches et les secteurs à valeur ajoutée. Cette approche vise à améliorer la compétitivité économique et à assurer le développement responsable de ces secteurs et des industries connexes.

ORGANIGRAMME DE HAUT NIVEAU



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Le Ministère fournit des programmes et des services ciblés, ainsi qu'une orientation stratégique pour appuyer les possibilités de développement économique dans les secteurs durables de la production primaire et à valeur ajoutée de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

Veuillez prendre note que le budget et les dépenses pour l'administration commune du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie sont consignés dans le rapport annuel 2022 – 2023 de ce dernier. Cette administration commune concerne la Division des services ministériels.

DIVISION DE L'AGRICULTURE

La Division de l'agriculture se compose de quatre directions : les Services de santé animale, le Développement des cultures, le Développement du secteur du bétail et le Développement des pommes de terre.

La **Direction des services de santé animale** offre des services vétérinaires sur le terrain et des services diagnostiques de laboratoire au secteur de l'élevage, appuyant également d'importants programmes connexes dans l'intérêt du public (p. ex. la rage, la Société protectrice des animaux du Nouveau-Brunswick). Les Services de santé animale offrent des soins de santé aux animaux dans les fermes, des services techniques et des services de surveillance des maladies aux intervenants des secteurs agricole et équin à l'échelle de la province, 365 jours par an (24 heures sur 24).

Faits saillants

- Les vétérinaires du Ministère ont effectué 8 310 visites à la ferme et parcouru plus de 611 000 kilomètres dans toutes les régions de la province pour veiller à la santé animale et au développement du secteur de l'élevage. Le Laboratoire vétérinaire provincial a soutenu les vétérinaires ministériels et d'autres clients grâce à des travaux de diagnostic, en réponse à plus de 3 300 demandes.
- Grâce à une stratégie de recrutement très active visant à cibler les futurs diplômés en médecine vétérinaire, le Ministère a réussi à recruter quatre futurs diplômés à temps plein qui rejoindront le Ministère au printemps 2023. En outre, 11 stagiaires d'été ont été embauchés dans le cadre de l'initiative Avenir GNB, qui constitue la base de la croissance et du perfectionnement des futurs vétérinaires pour grands animaux dans la province.

- La Direction a effectué environ 46 000 analyses au Laboratoire vétérinaire provincial et au Laboratoire des maladies animales exotiques, dont 164 analyses de dépistage de la rage et 182 analyses de dépistage de la grippe aviaire. Ces analyses s'inscrivent dans le rôle des laboratoires en matière de promotion et de protection de la santé animale, de santé publique, de responsabilité réglementaire, de bien-être animal et d'autres fonctions relatives à la surveillance et à la lutte contre les maladies au Nouveau-Brunswick.
- La Direction a dirigé et coordonné la distribution de 378 950 appâts contenant un vaccin antirabique oral, distribués par voie aérienne et à la main sur 4 700 km² dans l'ouest du Nouveau-Brunswick. Cette démarche a pu être réalisée grâce à la collaboration et au soutien du ministère de la Santé et du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Trois cas positifs de rage ont été enregistrés chez des rats laveurs en 2022 – 2023.

La **Direction du développement du secteur du bétail** offre des services de conseil technique, de recherche stratégique et innovante ainsi que de suivi, et élabore et met en œuvre des initiatives et des programmes sectoriels stratégiques. La Direction s'occupe également de la Commission des grains du Nouveau-Brunswick.

Faits saillants

- Soutien aux secteurs de l'élevage et de l'alimentation du bétail au moyen de services consultatifs techniques, d'essais de recherche sur les variétés fourragères, de promotion de la qualité des céréales et des oléagineux par l'intermédiaire de la Commission

des grains du Nouveau-Brunswick, de préparation aux situations d'urgence en cas de maladie animale, de promotion de la traçabilité du bétail à l'aide de la base de données d'identification des lieux d'élevage, et de la conception et de la prestation de programmes stratégiques pour le bétail.

- Soutien aux secteurs du porc et de la volaille dans le cadre des efforts de préparation, d'intervention et d'atténuation visant les maladies animales émergentes et des effets potentiels d'interruption du marché. Il s'agissait notamment de relayer les préoccupations du secteur à l'échelle nationale et de renforcer les activités de planification de l'intervention en cas de maladies.
- Soutien financier stratégique au secteur bovin afin d'encourager les producteurs à conserver un plus grand nombre de génisses pleines dans leurs troupeaux pour augmenter la taille globale du cheptel bovin au Nouveau-Brunswick et contribuer à l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire. Soixante et onze demandeurs ont été approuvés pour un montant total de 131 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 435 génisses pleines.

La **Direction du développement des cultures** fournit des services consultatifs techniques généraux sur les cultures, des services de diagnostic et de lutte antiparasitaire intégrée, des programmes et des conseils en matière d'environnement, des recherches et des suivis stratégiques et novateurs, et élabore et met en œuvre des initiatives et des programmes sectoriels stratégiques. La Direction est également responsable du Plan d'identification des terres agricoles, dirige le dossier des changements climatiques pour la Division de l'agriculture et représente le Ministère et les intérêts du secteur agricole au sein de divers comités intergouvernementaux, régionaux et nationaux.

Faits saillants

- Lancement de la Carte sur l'aptitude des terres pour les cultures adaptées à un climat frais, un outil de cartographie basé sur le type de sol, la profondeur de la nappe phréatique et la pente. La carte fournit un indicateur général des terres qui conviennent également aux cultures telles que les petites céréales, les légumes, les fourrages, les petits fruits et le

chanvre. Cet outil fournira des conseils aux personnes intéressées par l'agriculture au Nouveau-Brunswick et aux producteurs actuels qui souhaitent développer leur exploitation.

- Coordination et accueil du Congrès horticole du Nouveau-Brunswick, en mars 2023. Cet événement a rassemblé environ 400 producteurs de fruits et légumes du Nouveau-Brunswick et des acteurs du secteur. Cet événement de deux jours était consacré à la pomme, à la canneberge, au bleuet sauvage, aux petits fruits, aux légumes, à la production agricole en milieu contrôlé et au développement de l'industrie.
- Poursuite de l'exécution du plan d'action à dix piliers, Améliorer l'autosuffisance alimentaire au Nouveau-Brunswick. Parmi les réalisations, citons :
 - l'expansion de 14 % de l'empreinte de la zone d'agriculture à environnement contrôlé;
 - l'achèvement de la deuxième phase du projet d'amélioration de la productivité des sols agricoles au Nouveau-Brunswick, qui vise à évaluer les produits de substitution susceptibles de rendre les terres agricoles plus productives;
 - le soutien de 112 projets portant sur 1 328 acres de terres, afin d'aider les producteurs agricoles à mettre en production de nouvelles terres et à améliorer la productivité des terres actuelles;
 - la mise en œuvre de programmes stratégiques visant à promouvoir le renouvellement du troupeau et la gestion des pâturages afin de contribuer à la constitution du cheptel bovin et de favoriser l'efficacité des pratiques de pâturage des animaux, avec l'aide de l'association Éleveurs de bovins du Nouveau-Brunswick;
 - le soutien de 22 projets de transformation locale de la viande prévoyant des mises à niveau visant à améliorer la disponibilité des produits carnés locaux au Nouveau-Brunswick; et
 - le soutien du lancement d'Agriculture Essentials, un programme de certification de huit semaines, en collaboration avec l'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick, TravailNB et deux collègues communautaires.

La Direction du développement des pommes de terre

offre des services de conseil technique, de recherche stratégique et innovante ainsi que de suivi, et élabore et met en œuvre des initiatives et des programmes sectoriels stratégiques. La Direction englobe aussi le Centre de propagation des végétaux (CPV), qui est responsable de la production de matériel nucléaire à partir de tissus végétaux conformément aux exigences du système canadien de certification des pommes de terre de semence. Le CPV abrite la Banque canadienne de variétés de pommes de terre, une collection de près de 500 variétés qui fournit du matériel nucléaire à l'industrie de la pomme de terre de semence du Nouveau-Brunswick, des autres provinces canadiennes, des États-Unis et d'autres pays partout sur la planète.

Faits saillants

- La Direction a apporté son soutien à l'industrie en offrant des services de conseil technique, le diagnostic des maladies, le traitement d'analyses de pommes de terre, des essais de recherche sur différentes espèces, des services de surveillance des cultures pour les

organismes nuisibles et les maladies (p. ex. alerte aux pucerons, mildiou), des comptes rendus quotidiens sur les cultures de saison, des analyses post-récolte pour le virus « Y » de la pomme de terre et des services de réglementation pour garantir l'application de la *Loi sur l'éradication des maladies des pommes de terre*.

- Les pommes de terre ont constitué la culture vivrière la plus lucrative au Nouveau-Brunswick, avec des recettes monétaires agricoles de 228,4 millions de dollars en 2022, soit une augmentation de 37,5 % par rapport à l'année précédente. Les facteurs suivants y ont contribué : des rendements presque record, des contrats de transformation de pommes de terre de qualité supérieure, une demande exceptionnelle de pommes de terre fraîches et le soutien apporté par la Direction et le Ministère.
- En 2022, le CPV a produit 106 780 unités exemptes de maladie (plantules/microtubercules), qui sont utilisées par l'industrie de la pomme de terre de semence aux fins de multiplication supplémentaire.

DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE ET DES OPÉRATIONS AQUATIQUES

La Division du développement de l'industrie et des opérations aquatiques consiste en quatre directions : Aquaculture et services d'extension; Pêches commerciales et initiatives stratégiques; Marketing et commerce; Croissance des entreprises.

La **Direction de l'aquaculture et des services d'extension** offre les conseils de spécialistes et des services complémentaires pour promouvoir et favoriser la croissance et la capacité concurrentielle du secteur de l'aquaculture et administre le cadre de réglementation de l'aquaculture au Nouveau-Brunswick. Elle offre des services et des programmes axés sur le maintien de pratiques responsables procurant des produits de la mer sains et de grande qualité. La Direction assure également la surveillance réglementaire de la *Loi sur l'aquaculture* et de la *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*. La Direction de l'aquaculture et des services d'extension comporte quatre unités distinctes : Développement du secteur de l'aquaculture, Science et environnement, Santé des poissons, et Baux, permis et conformité.

Faits saillants

- Mise en œuvre de la première année complète de la Stratégie de croissance de la pisciculture du Nouveau-Brunswick pour la période 2022 – 2030. Au cours de la première année, l'accent a été mis sur les installations terrestres destinées aux « post-saumoneaux » et sur les données hydrogéologiques pour les producteurs cherchant à accroître la capacité de production de post-saumoneaux du Nouveau-Brunswick.
- Vérifications de conformité en vertu de la *Loi sur l'aquaculture* et de la *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer* : 88 inspections de sites conchylicoles, 29 inspections de sites de pisciculture, 67 visites auprès d'acheteurs de poisson et 5 inspections de fumoirs. De plus, 372 visites de surveillance ont eu lieu et 2 434 poissons ont été soumis pour analyse dans le cadre du programme de surveillance de l'anémie infectieuse du saumon, tandis que dans le cadre du programme de Certificat de santé pour le transfert, 29 visites ont été effectuées et 932 échantillons (œufs, alevins, saumoneaux) ont été analysés.

La **Direction des pêches commerciales et initiatives stratégiques** offre les conseils de spécialistes et des services complémentaires pour promouvoir et défendre les intérêts du Nouveau-Brunswick dans le secteur des pêches commerciales. La Direction fournit des conseils techniques pour soutenir les programmes axés sur le maintien de pratiques responsables procurant des produits de la mer sains et de grande qualité. Elle gère l'Aquarium et le Centre marin du Nouveau-Brunswick et est responsable de trois centres de services maritimes. La Direction des pêches commerciales et des initiatives stratégiques comprend trois unités distinctes : Pêches commerciales, Initiatives stratégiques et Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick.

Faits saillants

- Aide à l'industrie du crabe des neiges et du homard du Nouveau-Brunswick dans le cadre de divers projets d'amélioration de la pêche visant à adopter des pratiques de pêche sans danger pour la baleine noire de l'Atlantique Nord par l'intermédiaire du Fonds des pêches de l'Atlantique.
- Participation au groupe de travail interprovincial sur les appâts afin de fournir une orientation stratégique sur la question de l'approvisionnement en appâts pour diverses pêches commerciales dans l'ensemble du Canada atlantique.
- Collaboration avec l'industrie pour améliorer la compréhension collective des défis associés à la production de gaz à effet de serre par la flotte des pêches commerciales du Nouveau-Brunswick, afin de soutenir l'industrie dans sa transition vers des technologies vertes.
- Développement de partenariats avec diverses organisations éducatives pour la création de nouveaux matériels éducatifs bilingues liés à la pêche et à l'aquaculture afin d'accroître l'intérêt pour ces secteurs et d'y sensibiliser le public.

La **Direction du marketing et du commerce** fournit la prestation et la coordination stratégiques d'initiatives de marketing et de commerce. Il s'agit notamment de faciliter l'augmentation des ventes locales, nationales et internationales de produits de la mer et de produits agroalimentaires du Nouveau-Brunswick et d'accroître la diversification des marchés. Les principales initiatives comprennent la poursuite de la mise en œuvre de la *Stratégie sur les boissons et les aliments locaux*

2021 – 2025, l'expansion de la présence numérique du Nouveau-Brunswick par le biais de multiples plateformes de médias sociaux, la promotion du panier alimentaire du Nouveau-Brunswick, la promotion et l'expansion des marchés d'exportation des produits de la mer et des produits agroalimentaires, ainsi que la compilation de renseignements sur les marchés et d'autres activités liées à l'accès aux marchés.

Faits saillants

- Achèvement de la deuxième année de la *Stratégie sur les boissons et les aliments locaux 2021 – 2025* et annonce des principales réalisations pour 2022, notamment :
 - la sensibilisation de plus de 6 000 élèves aux secteurs des aliments et des boissons du Nouveau-Brunswick, ce qui représente une augmentation de 200 % par rapport à 2021;
 - le soutien de 10 projets d'aliments et de boissons autochtones dans le cadre du Programme de développement de l'agriculture autochtone du Nouveau-Brunswick;
 - l'élaboration de 17 campagnes promotionnelles locales concertées et des efforts de marketing numérique afin de mettre en valeur les aliments et boissons locaux et les saveurs du terroir du Nouveau-Brunswick;
 - le lancement du site Web Mangez local NB et présentation de plus de 80 entreprises locales de produits alimentaires et de boissons dans les vidéos de la campagne Achetez local;
 - l'organisation réussie du Festival Saveurs de l'Atlantique, qui met en valeur les chefs autochtones et les aliments culturels.
- Forte représentation de l'industrie alimentaire du Nouveau-Brunswick sur nos principaux marchés (Europe, Asie et Amérique du Nord), notamment :
 - la présence lors de 18 activités de développement des marchés internationaux avec un taux de participation moyen de 5 entreprises néo-brunswickoises par événement, générant plus de 450 pistes;
 - la réalisation de 28 activités promotionnelles générant plus de 12 millions de vues sur les médias sociaux, augmentant la visibilité des produits de la mer et des produits agroalimentaires du Nouveau-Brunswick à l'échelle nationale et internationale.

- Amélioration continue de notre présence numérique grâce aux campagnes Délicieusement canadien et Achetez local, notamment :
 - la création de 23 vidéos avec plus de deux millions de vues, dans le cadre de la promotion de la marque de Dennis Prescott;
 - le lancement de deux sites Web : Nouveau-Brunswick | Délicieusement canadien et Mangez local NB;
 - le cap des 64 000 abonnés sur nos différentes plateformes de médias sociaux.

La **Direction de la croissance des entreprises** s'occupe de l'orientation stratégique et de la coordination pour les initiatives de développement à l'appui des clients, dont les nouveaux venus. La Direction se charge également de favoriser la croissance des entreprises existantes qui cherchent à prendre de l'expansion, à se moderniser

ou à se diversifier dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches. Les agents de croissance des entreprises assurent la liaison avec les programmes, y compris les services complémentaires, offerts par le Ministère et divers autres partenaires.

Faits saillants

- La Direction a soutenu plus de 30 nouveaux venus dans les trois secteurs en leur fournissant des services d'orientation commerciale et des programmes financiers pour appuyer la croissance de la production alimentaire primaire et à valeur ajoutée.
- Elle a continué à diriger des comités d'adaptation de la main-d'œuvre afin de recommander des initiatives visant à améliorer le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre dans les secteurs de l'agriculture et de la transformation des produits de la mer.

DIVISION DES SERVICES MINISTÉRIELS

La Division des services ministériels offre une orientation et du soutien en matière de ressources humaines, de services financiers, de politique, de stratégie, d'information et de technologie et de gestion des installations, et coordonne l'aide financière aux secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches au moyen de divers programmes de financement.

La Division comprend la Direction des services financiers, la Direction des programmes financiers destinés à l'industrie, la Direction des services des ressources humaines, la Direction des systèmes d'information et des services ministériels, la Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales, la Direction des affaires réglementaires et la Direction de l'excellence du rendement.

La **Direction des services financiers** est responsable de la gestion des ressources financières du Ministère, y compris la gestion des dépenses et des recettes, les services de budgétisation, de comptabilité et de rapports financiers. Elle soutient également le processus d'approvisionnement du Ministère.

Faits saillants

- Soutien à l'équipe de planification des ressources organisationnelles du GNB et au Ministère lors de la mise

en œuvre de la première phase du service en nuage de planification et de budgétisation organisationnelle.

- Soutien à la mise en service du module portant sur les immobilisations dans Oracle Fusion.
- Lancement du bulletin des Services financiers, qui fournit des renseignements importants sur des sujets financiers, tels que la manière d'obtenir le paiement d'une facture et sur Approvisionnement Nouveau-Brunswick d'abord.

La **Direction des programmes financiers destinés à l'industrie** offre une aide financière aux secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches grâce à divers programmes de financement.

Faits saillants

- Gestion de la cinquième et dernière année du Partenariat canadien pour l'agriculture, un investissement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux visant à renforcer et à développer le secteur agricole.
- Coordination de la conception du programme du Nouveau-Brunswick pour le Partenariat canadien pour l'agriculture durable.

La **Direction des services des ressources humaines** est chargée de fournir tous les services de gestion des ressources humaines, y compris le recrutement et le maintien en poste, la classification, les relations de travail, les politiques de ressources humaines, la mobilisation des employés, le développement organisationnel, la planification de la relève et l'administration de programmes tels que santé et sécurité.

Faits saillants

- Coordination de plusieurs initiatives en matière de santé et de sécurité et d'expérience des employés.
- Création et coordination de nouvelles formations pour l'équipe de direction sur divers sujets liés à la supervision et formation à la communication respectueuse.

La **Direction des systèmes d'information et des services ministériels** fournit, à l'échelle de la province, des services au Ministère, notamment en matière de technologie de l'information, de gestion des documents, de sécurité de l'information, de gestion des sites intranet, de gestion des installations, services d'aéronefs téléguidés (drones) et de système d'information géographique.

Faits saillants

- Mise à jour du système d'assurance agricole du Nouveau-Brunswick afin de modifier les frais supplémentaires et la réduction pour les fraises et les bleuets.

La **Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales** est responsable de l'élaboration de stratégies, de la planification stratégique et du soutien des activités fédérales-provinciales-territoriales. La Direction est également responsable de la politique, de l'analyse de la politique commerciale, des prévisions économiques, du suivi, de la recherche, de l'analyse statistique et de la production de rapports. De plus, elle est responsable de gérer la correspondance ministérielle.

Faits saillants

- Coordination des responsabilités de coprésidence du Ministère pour la table fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Agriculture.
- Publication (en ligne) des rapports sectoriels, en cours d'examen, portant sur la pêche en 2020 et l'aquaculture en 2021.

La **Direction générale des affaires réglementaires** assure la direction, la coordination et le soutien des travaux législatifs du ministre. La Direction gère également les demandes soumises en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* et offre un soutien quant aux enjeux liés à la protection de la vie privée. La Direction a également continué de fournir, conjointement avec la Direction de la planification stratégique et des relations gouvernementales, un soutien administratif au Comité de gestion des politiques du Ministère.

Faits saillants

- Coordination des réponses à sept demandes au titre de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.

La **Direction de l'excellence du rendement** soutient la mise en œuvre des programmes du Ministère pour aligner les efforts vers des objectifs communs, comprendre les progrès vers les résultats ciblés et mener des projets d'amélioration pour combler les lacunes. Ce travail est effectué par des facilitateurs utilisant l'amélioration des processus, la gestion des projets, la gestion du changement et d'autres techniques novatrices.

Faits saillants

- Soutien à la Direction des services de santé animale par le biais de la méthodologie Lean Six Sigma et de la gestion du changement afin d'affiner les processus pour les vétérinaires.
- Soutien à la recherche de clients pour l'amélioration de la mise en œuvre du Partenariat canadien pour l'agriculture durable, en utilisant des techniques innovantes.
- Soutien à un exercice de planification stratégique pour la Direction de l'agriculture.

Renseignements financiers

VENTILATION DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 2022 – 2023 (\$)

PROGRAMME ORDINAIRE	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Agriculture, Aquaculture et Pêches	45 451 000	1 332 300	46 783 300	44 069 400	(2 713 900)
Total 2022 – 2023	45 451 000	1 332 300	46 783 300	44 069 400	(2 713 900)

COMPTE DE CAPITAL	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Biens d'Équipement	65 000	–	65 000	65 800	800
Infrastructure stratégiques	400 000	–	400 000	244 600	(155 400)
Total 2022 – 2023	465 000	–	465 000	310 400	(154 600)

PRÊTS ET AVANCES	BUDGET PRINCIPALE	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Commission de l'assurance du Nouveau-Brunswick	1 600 000,00	–	1 600 000,00	–	(1 600 000,00)
Programme de Prêts	9 500 000,00	–	9 500 000,00	3 521 500,00	(5 978 500,00)
Total 2022 – 2023	11 100 000,00	–	11 100 000,00	3 521 500,00	(7 578 500,00)

VENTILATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 2022 – 2023 (\$)

RECETTES	BUDGET PRINCIPALE	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Rendement du capital investi	400 000	–	400 000	514 600	114 600
Taxes à la consommation	–	–	–	–	–
Permis et licences	268 000	–	268 000	234 900	(33 100)
Ventes de biens et de services	5 454 000	–	5 454 000	5 037 800	(416 200)
Divers	71 000	–	71 000	447 800	376 800
Subventions conditionnelles - Canada	4 630 000	–	4 630 000	5 574 600	944 600
Total 2022 – 2023	10 823 000	–	10 823 000	11 809 700	986 700

PRÊTS ET AVANCES	BUDGET PRINCIPALE	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Recouvrements	700 000,00	–	700 000,00	949 800,00	249 800,00
Total 2022 – 2023	700 000,00	–	700 000,00	949 800,00	249 800,00

Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation pour l'exercice 2022 – 2023 du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2022	2021
Permanent	167	164
Temporaire	41	38
TOTAL	208	202

Le Ministère a annoncé 21 concours, dont 19 concours publics et deux concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : • un niveau d'expertise et de formation poussé; • un haut niveau de compétences techniques; • l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	2
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)a)	1
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, à savoir le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	2

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1) c)	2
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	6
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les stagiaires d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la fonction publique*, aucune plainte pour favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et aucune plainte n'a été soumise à l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

PROJET DE LOI N°	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
Modification du <i>Règlement concernant la gestion du Plan relatif aux œufs</i> (2003 – 71) établi en vertu de la <i>Loi sur les produits naturels</i>	19 avril 2022	Modification visant à : - Retirer la restriction selon laquelle les membres ne peuvent pas venir du même secteur; - Modifier le mandat des membres élus pour le faire passer de deux ans à trois ans maximum; - À l'exception du représentant des Producteurs d'œufs du Canada, les membres sont limités à quatre mandats consécutifs et, en cas d'interruption de service, les membres doivent attendre une année complète avant de pouvoir redevenir membres; - Déplacer l'élection des membres du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle; - Destituer les membres du conseil d'administration qui manquent trois réunions consécutives au lieu de six.
Un nouveau <i>Règlement général</i> (2022 – 28) pris en vertu de la <i>Loi sur l'aquaculture</i>	10 juin 2022	Créé pour fournir une structure réglementaire générale à la nouvelle <i>Loi sur l'aquaculture</i> .
Un nouveau <i>Règlement sur les loyers et les droits</i> (2022 – 29) pris en vertu de la <i>Loi sur l'aquaculture</i>	10 juin 2022	Créé pour prévoir l'instauration de droits et de loyers, ou l'augmentation de ceux-ci, dans le cadre de la nouvelle <i>Loi sur l'aquaculture</i> .
Un nouveau <i>Règlement sur la santé et le bien-être des produits aquacoles</i> (2022 – 30) pris en vertu de la <i>Loi sur l'aquaculture</i>	10 juin 2022	Créé pour clarifier les exigences en matière de rapports sur les maladies et les espèces envahissantes dans les zones aquacoles.

Résumé des activités liées aux langues officielles

INTRODUCTION

Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a continué à respecter ses obligations en matière de langues officielles en se concentrant sur quatre points d'intérêt. Voici un résumé des mesures qui ont été prises au cours de l'exercice 2022 – 2023, dans chacun de ces quatre points d'intérêt.

AXE 1

Garantir un accès à un service de qualité égale en français ou en anglais partout dans la province :

- Les employés ont reçu les outils leur permettant de respecter leur obligation légale d'offrir, partout, un service de qualité égale, en anglais et en français.
- Les profils linguistiques ont été respectés tout au long du processus de recrutement afin de s'assurer que le Ministère est en mesure de fournir des services en anglais et en français dans l'ensemble de la province.

AXE 2

Un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail :

- La communication, la correspondance et les interactions avec les employés, telles que les évaluations du rendement, ont été effectuées dans la langue officielle choisie par l'employé.
- Le Ministère a continué d'encourager l'utilisation des deux langues officielles pour les petites réunions. Pour toutes les grandes réunions, le Ministère a promu des présentations bilingues ou des séances distinctes en anglais et en français.

AXE 3

Des politiques et programmes gouvernementaux, nouveaux ou modifiés, tiendront compte des réalités des communautés des deux langues officielles de la province :

- La correspondance et l'information ont été transmises aux citoyens dans la langue officielle de leur choix.

AXE 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations de la province en ce qui a trait aux langues officielles :

- Le sous-ministre, de même que d'autres membres de l'équipe de direction, a rappelé à l'ensemble du personnel son obligation légale d'offrir des services dans la langue officielle de choix du client. On lui a également rappelé la Politique et les lignes directrices sur la langue de service ainsi que la trousse d'outils sur les langues officielles.
- Dans le cadre du processus continu pour l'orientation des employés et la gestion du rendement, les employés ont été invités à lire les politiques liées aux langues officielles.

CONCLUSION

Le Ministère comprend, promeut et honore ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes, et s'efforce de fournir des services de qualité à ses clients dans les deux langues officielles. De plus, il encourage et appuie l'utilisation des deux langues officielles au travail; il investit également dans le perfectionnement des employés au moyen de la formation en langue seconde. Pour la troisième année consécutive, le Ministère n'a reçu aucune plainte concernant les langues officielles et s'enorgueillit de cette réussite.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Section 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS
	TOTAL
S. O.	S. O.

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
S. O.	S. O.

Section 2 – Comprend les périodes de référence des troisième, quatrième et cinquième exercice.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MISES EN ŒUVRE
2019 V3 Chapitre 7 : Sites contaminés Chap7fr.pdf (agnb-vgnb.ca)	1	1

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif prépare un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2022 – 2023.